

Séances d'Accompagnement Personnalisé

Conformément aux programmes du Ministère de l'Education Nationale, les lycéens (élèves de 2nde, 1ère, Terminale) se voient attribuer **deux heures hebdomadaires d'Accompagnement Personnalisé (AP)** à leur emploi du temps.

Cet accompagnement inclut plusieurs activités :

- un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ;
- un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées
- une aide à l'orientation, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations.

En classe de seconde, l'AP aide les élèves à s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire leur projet d'orientation. Il permet un travail sur les méthodes disciplinaires et interdisciplinaires. *Descriptif des ateliers AP en classe de seconde [en téléchargement](#)*.

En classe de première, il favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation. Il prépare les élèves à commencer à se projeter après le baccalauréat. *Descriptif des ateliers AP en classe de première [en téléchargement](#)*.

En classe de terminale, les activités portent en priorité sur les enseignements spécifiques de chaque série, pour aider les élèves à se préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur. Les élèves sont ainsi en mesure de finaliser leurs choix d'orientation. *Descriptif des ateliers AP en classe de terminale [en téléchargement](#)*.

Les heures dédiées à l'AP se situeront de préférence en fin de journée, sur le créneau 14h50-16h40. Les élèves travailleront sur 4 projets durant l'année, projets qu'ils choisiront en septembre.

[Texte de référence](#) du Ministère de l'Education Nationale sur l'Accompagnement Personnalisé.